



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TICKETS LUGE DEVALE

RISOUL LABELLEMONTAGNE,

SAS au capital social de 3.000.000 euros

RCS Gap N°802 124 719

Chalet d'accueil Risoul 1850 05650 RISOUL

Siège social : 161, voie Champollion – Alpespace – 73800 Francin

TVA Intracommunautaire : FR 12 802 124 719

N° TEL : 04 92 46 07 51 N° FAX : 04 92 46 00 75

Adresse mail : contact.risoul@labellemontagne.com

Responsabilité Civile Allianz n°48094110

87 Rue de Richelieu. 75002 PARIS

Ci-après dénommée la « SOCIETE »

GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des TITRES

et TICKETS de « Luge Dévale » donnant l'accès à la Luge Dévale (luge sur rail) de Risoul 1850.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par

les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur

siège social en France.

La langue des documents contractuels est le Français.

ACHAT – INFORMATIONS PREALABLES

L'acquisition d'un TITRE/TICKET Luge Dévale implique la connaissance et l'acceptation par la

personne ci-après dénommée le « TITULAIRE » de l'intégralité des présentes conditions générales

de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Il appartient au TITULAIRE de s'informer sur les produits et les tarifs proposés (tarifs

publics disponibles aux points de vente de la SOCIETE, et sur le site internet :

www.labellemontagne.com) et de sélectionner les plus avantageux pour lui. La SOCIETE ne

peut être tenue pour responsable du choix du TITULAIRE. Aucune réclamation ou

remboursement ne sera possible après l'achat.

SUPPORT

Les TICKETS Luge Dévale sont délivrés sur des supports « PAPIER » numérotés et accompagnés

d'un ticket de caisse-reçu reprenant les données essentielles de la transaction.

TICKETS LUGE DEVALE

Toute personne désirant accéder à la Luge Dévale (luge sur rail) doit être titulaire d'un TICKET

Luge Dévale ou d'un titre valant l'accès à la Luge Dévale. Le TITRE donnant accès à la Luge

Dévale n'est assorti d'aucune priorité de quelque nature que ce soit.

La période de validité du TICKET Luge Dévale, indiquée sur celui-ci, correspond aux saisons et

période d'ouverture telles qu'affichées à la billetterie Luge Dévale de la SOCIETE, sous réserve

des conditions météorologiques / d'enneigement.

Le TICKET Luge Dévale ou TITRE y donnant droit, doit être conservé par son TITULAIRE jusqu'à

son embarquement, afin de pouvoir être présenté et remis à l'agent de la SOCIETE chargé de

l'embarquement.

Il est recommandé au TITULAIRE de conserver le ticket de caisse-reçu, justificatif de la

transaction, qui lui est remis à l'achat.

Le TICKET Luge Dévale est réputé utilisé lors du passage à la Luge Dévale. Il doit être consommé

pendant la période de validité. Seules les informations contenues, telles que transcrites sur le

ticket de caisse-reçu font foi.

CATEGORIES DE CLIENTELE ET TARIFS

Les catégories de clientèle et tarifs correspondants sont définis dans la grille tarifaire.

Les tarifs publics de vente des TICKETS Luge Dévale sont affichés aux points de vente de la Luge

de la SOCIETE. Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat,

des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Dans tous les cas, la détermination de

l'âge à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer.

PERTE OU VOL DU TITRE

ATTENTION : Tout Ticket Luge Dévale PERDU ou VOLE ne sera ni remboursé, ni remplacé.

REMBOURSEMENT

Tout carnet de TICKETS Luge Dévale délivré, même utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni

échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au

titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TICKET.

MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont

effectués soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de la

SOCIETE, soit en espèces euros, soit par carte bancaire acceptée par la SOCIETE (Eurocard,

Mastercard, Visa) ou par chèques-vacances ANCV.

INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DE LA LUGE DEVALE- MODALITES DE RECLAMATION – REGLEMENT DES LITIGES

En cas d'interruption du service de la Luge Dévale, les Titulaires d'un Ticket unique Luge Dévale

délivré le jour-même pourront se voir proposer un « dédommagement » du préjudice subi en cas

d'arrêt complet et consécutif des installations supérieur à une demi-journée et jusqu'à la fin du jour

concerné ; la mise en œuvre de ce dédommagement étant validée en fin de journée.

Le TITULAIRE pourra dans ce cas bénéficier sur justificatif (production du ticket de caisse-reçu) :

- d'un avoir en Ticket(s) Luge Dévale

- d'un remboursement du Ticket

Le TITULAIRE ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant ce

dédommagement.

Seuls les titres ayant été acquis et réglés par leur TITULAIRE directement auprès de la société

peuvent donner lieu à dédommagement direct par celle-ci.

Une fiche de réclamation – demande de dédommagement est délivrée par la SOCIETE sur

demande du TITULAIRE. Toute réclamation doit être adressée à RISOUL Labellemontagne dans

un délai d'un mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans

préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : RISOUL

Labellemontagne, Chalet d'accueil – Risoul 1850 - 05600 RISOUL.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, le CLIENT a la possibilité de saisir le

Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être

obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement

amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

STOP COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (et dispositions suivantes éventuelles) pour faire face à

l'épidémie de Covid-19, l'OPERATEUR a mis en place des dispositions particulières répondant aux

prescriptions sanitaires réglementaires. Le TITULAIRE est tenu de respecter ces prescriptions

réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, le TITULAIRE s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales (et

les pictogrammes les complétant) qui lui seront transmises et dispensées par l'OPERATEUR et par

son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la

prestation.

CONDITIONS D'ACCES – REGLES DE SECURITE

L'âge minimum pour être passager à bord de la Luge Dévale est de 3 ans, à condition d'être

accompagné d'un adulte. Ceci est valable pour tout enfant âgé de 3 à 9 ans.

La taille minimum pour être conducteur de la Luge Dévale est de 1m25.

La Luge Dévale est interdite aux femmes enceintes.

L'usager ne devra en aucun cas être sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Tout TITULAIRE/USAGER d'un TICKET Luge Dévale est tenu de respecter les règles de sécurité

relatives au transport par luge sur rail, notamment le règlement de police et les conditions

générales d'utilisation affichées au départ de la Luge Dévale, ainsi que les pictogrammes les

complétant, et se conformer à toutes les instructions et consignes données par le personnel de la

SOCIETE, **sous peine d'engager sa responsabilité**, et notamment :

- la personne de plus grande taille prend toujours place à l'arrière de la Luge,
- ne pas démarrer tant que le feu est rouge,

- attacher sa ceinture et la conserver sur l'ensemble du parcours,
- respecter une distance de sécurité d'au moins 25 mètres entre chaque luge (50 mètres minimum en cas de d'averses et/ou de givre),
- ne pas se retourner, se coucher ni se mettre à genoux,
- ne jamais toucher la piste : les mains sont placées en permanence sur les manettes de freins ou les poignées,
- rester maître de sa vitesse ; **entrer en collision avec d'autres véhicules est strictement interdit**, y compris à l'arrivée ;
- freiner à temps et réduire sa vitesse en fin de piste avant d'accéder à la bande de freinage.
- ne s'arrêter qu'en cas d'urgence.

CONTROLE - RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE ET DES REGLES DE SECURITE - PREJUDICE MATERIEL OU PHYSIQUE

Le TITRE doit être présenté et remis lors de chaque montée dans la Luge Dévale à l'agent de la

SOCIETE. Toute personne utilisant la Luge Dévale sans TITRE, ou munie d'un TITRE non-

conforme, sera passible de poursuites.

En cas de préjudice matériel ou physique intervenu sur la Luge Dévale, le TITULAIRE doit faire

constater sans délai le préjudice au personnel de la SOCIETE et remplir la déclaration d'accident.

Le TITULAIRE est informé que, pour sa sécurité, la Luge Dévale est équipée d'un dispositif de

vidéosurveillance dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites

judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément à l'article 10V de la loi n° 95-73 du 21 janvier

1995 et à son décret d'application n° 96 976 du 17 octobre 1996.

EXCLUSION

En cas de fraude ou de tentative de fraude, d'observation des consignes, de non-respect du

règlement de police et des conditions générales d'utilisation, la SOCIETE se réserve le droit

d'interdire aux contrevenants l'accès à la Luge Dévale.

Le contrevenant qui ne respecte pas les conditions et les consignes de sécurité mentionnées ci-

dessus s'expose à voir sa responsabilité engagée.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont

déposés et toute reproduction est strictement interdite.

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la SOCIETE pour la délivrance d'un titre ou pour

toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes,

l'émission du titre ne pourra intervenir.

L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe

LABELLEMONTAGNE est disponible à l'adresse suivante :

www.labellemontagne.com/commun/protection-des-donnees/.

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions

Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique

de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un titre (ou son représentant

légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à

la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de la SOCIETE, en écrivant par

mail à protectiondesdonnees@labellemontagne.com

ou à l'adresse postale suivante :

RISOUL Labellemontagne, Chalet d'accueil – Risoul 1850, 05600 RISOUL

Responsable des traitements : RISOUL Labellemontagne Délivrance des titres de transport et

fourniture de produits et services.

Statistiques de vente, prévention et lutte contre la fraude et relation CLIENT (questionnaire de

satisfaction et offres personnalisées) et contrôle d'accès CNIL N° 1795279v0.

Le Directeur de site : Marc HUTTER